



Had Clara Schumann - Hospitalisation à Domicile



GRAND CONSEIL DE LA MUTUALITÉ

GRUPE DES MUTUELLES DE FRANCE



L'HOSPITALISATION A DOMICILE DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

Soirée-Conférence : « L'HAD, une alternative gagnant-gagnant à l'hospitalisation classique »

En présence de Madame Elisabeth HUBERT,
Présidente de la FNEHAD
Ancien Ministre de la Santé

Mardi 26 février 2008
A 20 heures,

Hôpital Saint Joseph Marseille
Salle de Conférences de Vernejoul

26 boulevard de Louvain
13008 Marseille

CONTACTS PRESSE :

Centre Gerontologique Départemental : Mylène GRIMALDI - 04 91 12 74 00 - Email : mgrimaldi@cgd13.fr

Hôpital Saint Joseph : Karine YESSAD - 04 91 80 68 68 - Email : kyessad@hopital-saint-joseph.fr

Soins Assistance : Emmanuelle BEDOS - 04 96 20 66 68 - Email : communication@soins-assistance.org

SOMMAIRE

- I Communiqué de Presse
- II Le programme de la Soirée-Conférence
- III HAD - Présentation
 - Caractéristiques
 - Fonctionnement
 - Soins
 - Pathologies concernées
 - Coût
- IV HAD - La mise en place
 - L'admission
 - Au quotidien
 - L'équipe
 - Le public concerné
 - La sortie
- V HAD - La solution d'avenir ?
- VI HAD - Le Collectif
 - Présentation sommaire de chaque structure
- VII HAD - La situation en PACA
- VIII HAD - L'évolution historique

CONTACTS PRESSE :

Centre Gériatrique Départemental : Mylène GRIMALDI - 04 91 12 74 00 - Email : mgrimaldi@cgd13.fr
Hôpital Saint Joseph : Karine YESSAD - 04 91 80 68 68 - Email : kyessad@hopital-saint-joseph.fr
Soins Assistance : Emmanuelle BEDOS - 04 96 20 66 68 - Email : communication@soins-assistance.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOIREE CONFERENCE

**« L'Hospitalisation à Domicile (HAD),
une alternative gagnant-gagnant à l'hospitalisation classique »,**

**En présence de Mme Elisabeth HUBERT,
Présidente de la FNEHAD et Ancien Ministre de la Santé**

Mardi 26 février 2008 à 20h, Hôpital Saint Joseph

7 établissements d'HAD des Bouches-du-Rhône vous proposent une soirée-Conférence, sous le haut patronage et en présence de Mme Elisabeth HUBERT, Présidente de la FNEHAD et Ancien Ministre de la Santé, pour expliquer aux médecins généralistes et professionnels de santé, le fonctionnement et les avantages d'un mode d'hospitalisation qui demande à être mieux connu.

L'HAD, c'est aujourd'hui plus de 8 000 places en France réparties dans 200 structures.

Les pouvoirs publics souhaitent aller jusqu'à 15 000 places d'ici à 2010.

L'HAD s'est considérablement développée ces dernières années.

De plus, ce mode de soins s'ancre dans les directives gouvernementales actuelles (Plan Alzheimer, Plan Cancer, Plan de Lutte contre la Douleur).

A mi-chemin entre l'hospitalisation traditionnelle et la pratique ambulatoire, l'HAD ajoute à la sécurité des soins, le confort psychologique et physique.

Elle permet aux personnes malades ayant besoin de soins de type hospitalier d'être traitées chez elles.

La prise en charge est globale et coordonnée pour une meilleure qualité de vie.

L'HAD s'adresse aussi bien aux patients atteints de pathologies graves qu'aux personnes en fin de vie ou aux personnes nécessitant des soins ponctuels ou de réadaptation.

Elle couvre des domaines aussi divers que la cancérologie, l'orthopédie, la périnatalité, la neurologie, la gériatrie, la cardiologie, la psychiatrie, ...

Les avantages sont multiples :

- Amélioration des conditions de prise en charge de malades lourds à domicile,
- Confort psychologique des patients accru, proches de leur entourage, dans leur environnement,
- Confort du Médecin prescripteur qui bénéficie de l'appui du médecin coordonnateur de l'HAD qui assure, avec son équipe, le suivi des soins du patient 7j/7,

3 soirées-conférences sont organisées dans les Bouches-du-Rhône :

- **pour le secteur Marseille : le 26 février à 20h à l'Hôpital Saint Joseph, Amphithéâtre de Vernejoul (26 boulevard de Louvain).**
- **pour le secteur de Martigues: le 25 mars (IFSI Hôpital de Martigues) à 20 h.**
- **pour le secteur d'Aubagne, le 27 mars à 20h (lieu précisé ultérieurement).**

CONTACTS PRESSE :

Centre Gériatologique Départemental : Mylène GRIMALDI - 04 91 12 74 00 - Email : mgrimaldi@cgd13.fr

Hôpital Saint Joseph : Karine YESSAD - 04 91 80 68 68 - Email : kyessad@hopital-saint-joseph.fr

Soins Assistance : Emmanuelle BEDOS - 04 96 20 66 68 - Email : communication@soins-assistance.org

LE PROGRAMME DE LA SOIREE

20h00 : Accueil des participants

- **Mot d'accueil par M. Bernard MONIER, Directeur Général de l'Hôpital Saint Joseph Marseille**
- **Discours d'ouverture de Mme Elisabeth HUBERT**
- **Présentation du Collectif HAD, par Mme Marie-Claire FERY**
(Cadre de Santé HAD Centre Gériatrique Départemental)
- **Présentation de l'HAD**
 - **Historique et présentation générale, par Mme Véronique ROUSSET ROUVIERE**
(Cadre de Santé HAD Saint Joseph)
 - **Le financement de l'HAD, par Mme Fabienne REMANT DOLE**
(Directrice Adjointe Soins Assistance)
- **Le Mode de prise en charge, par le Dr Pascale CHABERT ALCARAZ** (Médecin coordonnateur Soins Assistance)
- **L'approche sociale dans l'HAD, par Mme Vanessa TOMASINI** (Assistante Sociale Centre gériatrique Départemental)
- **Les atouts de l'HAD – Témoignages du Dr Franck BAVEREL et M. Jean-Paul MARCANGELI**
- **Débat**

22h00 : Buffet

CONTACTS PRESSE :

Centre Gériatrique Départemental : Mylène GRIMALDI - 04 91 12 74 00 - Email : mgrimaldi@cgd13.fr
Hôpital Saint Joseph : Karine YESSAD - 04 91 80 68 68 - Email : kyessad@hopital-saint-joseph.fr
Soins Assistance : Emmanuelle BEDOS - 04 96 20 66 68 - Email : communication@soins-assistance.org

HAD - PRESENTATION

Caractéristiques

Reconnue officiellement depuis 1992 comme une alternative à l'hôpital, l'HAD permet :
« d'assurer au domicile du malade, pour une période limitée mais révisable, en fonction de l'évolution de son état de santé, des soins médicaux et paramédicaux continus et nécessairement coordonnés ».

Elle a pour finalité d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation en établissement. L'HAD a pour objectif d'améliorer le confort du patient dans de bonnes conditions de soins.

Fonctionnement

Les services d'HAD peuvent être gérés soit par des établissements de santé publics ou privés participant au service public hospitalier (PSPH), soit par des associations ou des structures privées qui passent généralement des conventions avec les établissements de santé.

L'HAD assure une prise en charge globale du patient, tant sur le plan médical que sur le plan social et psychologique.

Les soins en HAD s'organisent dans le respect des droits des patients.

La personnalité et la dignité de chacun doivent être respectées.

Soins

L'HAD permet au patient de bénéficier de soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés

Ces soins sont prodigués pour une période théoriquement limitée mais révisable selon l'évolution de l'état de santé du patient. Ils se distinguent des autres soins dispensés à domicile par leur fréquence et leur technicité."

La différence avec un SIAD, se situe à ce niveau de complexité des soins prodigués.

Si le patient n'était pas pris en charge au sein d'une structure d'HAD, il serait à l'hôpital.

Pathologies concernées

L'HAD est généraliste, donc polyvalente: cancérologie, orthopédie, périnatalité, neurologie, gériatrie, cardiologie, soins palliatifs... sont pris en charge par l'HAD.

Coût

Le prix de la journée est fixé annuellement par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie. Il est donc pris en charge par les divers organismes payeurs, et sans aucune avance de frais pour le malade.

Cette prise en charge est soit de 100% soit de 80% avec complément par une mutuelle, l'aide médicale ou le malade lui-même.

« Une étude de l'Institut de recherche et de documentation en Economie de la Santé de Juillet 2006 montre que, pour le cas des soins de suite et de réadaptation, l'hospitalisation à domicile a un coût en moyenne 1,6 fois moins élevé que l'hospitalisation complète pour une même activité et à qualité de soin égale » (Philippe BAS).

CONTACTS PRESSE :

Centre Gérontologique Départemental : Mylène GRIMALDI - 04 91 12 74 00 - Email : mgrimaldi@cgd13.fr

Hôpital Saint Joseph : Karine YESSAD - 04 91 80 68 68 - Email : kyessad@hopital-saint-joseph.fr

Soins Assistance : Emmanuelle BEDOS - 04 96 20 66 68 - Email : communication@soins-assistance.org

HAD - LA MISE EN PLACE

L'admission

Prononcée par le chef d'établissement après avis du médecin coordonnateur, l'admission se fait toujours en accord avec le patient et son entourage, avec le médecin traitant et le médecin hospitalier si la demande émane de l'hôpital.

L'admission en HAD a lieu après une évaluation médicale, paramédicale et sociale. Elle est basée sur un projet thérapeutique.

Les structures d'HAD passent des conventions avec les organismes de Sécurité Sociale pour déterminer les procédures d'entrées et de sorties.

Au quotidien

Le patient reçoit à domicile les soins et traitements dont il a besoin. Dans tous les cas, **la continuité des soins est assurée**, y compris les dimanches et jours fériés. L'HAD fournit le matériel nécessaire et les dispositifs médicaux, pour la bonne application du projet thérapeutique.

L'équipe

Elle est pluridisciplinaire, mais assure la coordination des soins et des besoins du patient.

Elle est constituée, pour l'essentiel, de :

Le médecin coordonnateur, le médecin traitant, l'assistante sociale, l'aide à domicile, l'infirmière(re) major, le cadre infirmier, les aides soignants, le psychologue, la diététicienne, le kinésithérapeute, l'orthopédiste ...

Le public concerné

L'Hospitalisation à Domicile s'adresse à des personnes de tous âges.

C'est le niveau de soins qui est demandé, étant entendu que celui-ci est, par principe, plus important que ce qui peut se faire en SSIAD et moins important que ce qui se fait à l'hôpital.

Un patient est pris en charge en HAD si :

- il est hospitalisé et le médecin estime que les soins peuvent être poursuivis chez lui
- il est malade mais son médecin juge qu'un séjour à l'hôpital n'est pas indispensable
- il est lui-même et sa famille d'accord
- les conditions de logement le permettent (l'Assistante sociale fera une évaluation)
- la commune doit être couverte par un service d'HAD.

La sortie

Elle est fixée par le médecin coordonnateur en accord avec votre médecin traitant.

Elle est décidée lorsque les objectifs fixés par le projet thérapeutique sont atteints.

CONTACTS PRESSE :

Centre Gérontologique Départemental : Mylène GRIMALDI - 04 91 12 74 00 - Email : mgrimaldi@cgd13.fr

Hôpital Saint Joseph : Karine YESSAD - 04 91 80 68 68 - Email : kyessad@hopital-saint-joseph.fr

Soins Assistance : Emmanuelle BEDOS - 04 96 20 66 68 - Email : communication@soins-assistance.org

HAD - LA SOLUTION D'AVENIR ?

L'HAD se révèle de plus en plus comme une solution de modernisation du système de santé.

La population française est vieillissante. Rappelons que les personnes âgées de plus de 65 ans représenteront en 2010 près de 25 % de la population Française et qu'aujourd'hui les personnes dépendantes de 65 ans et plus sont 850 000 en France et que 41 % des français ont dans leur entourage une personne âgée dans ce cas.

De plus, 92 % des personnes âgées interrogées souhaiteraient rester chez elles.

Dans quelques années nous serons face, et c'est déjà le cas, à un manque cruel de place en Hôpital, ou maison de retraite. Or le maintien de la personne à domicile, dans son environnement est une solution qui peut allier à la fois l'aspect financier et humain de la prise en charge de la personne malade.

Le temps d'hospitalisation est réduit, et les coûts sont revus à la baisse.

Selon l'IRDES, « 10 000 places d'HAD représenterait une économie de 350 millions d'euros par an pour les financiers publics ».

Les directives gouvernementales visent à démultiplier au cours des prochaines années cette méthode. (15 000 places prévues en 2010).

L'HAD peut aussi être une solution à la « désertification » des établissements hospitaliers dans les campagnes. L'isolement "médical" que peuvent ressentir certaines personnes vivant loin des agglomérations, peut être réduit grâce à l'intervention de personnel soignant au domicile.

Pour que l'HAD continue de contribuer à une meilleure prise en charge humaine et matérielle, il est nécessaire de :

- faire connaître d'avantage le concept ;
- développer le continuum SSIAD-HAD ;
- étendre l'HAD aux EHPAD.

LES ATOUTS DE L'HAD

- Rester à son domicile tout en recevant des soins lourds.
- Maintenir son environnement médical habituel, notamment le médecin traitant
- S'assurer de la sécurité de la prise en charge avec des soins continus et coordonnés.
- Avoir un seul interlocuteur pour les différents besoins
- Livraison à son domicile de tous les dispositifs médicaux
- Bénéficier d'une équipe pluridisciplinaire (diététicienne, psychologue, assistante sociale, infirmières, aides-soignantes)
- Bénéficier des soins ou d'interventions 24h/24 et 7j/7.

Alternative économique à l'hospitalisation en établissement, l'HAD est une solution d'avenir qui participe à la restructuration du système de santé, et qui prend en compte le confort du patient, ainsi que sa sécurité.

Les frais d'HAD sont pris en charge dans les mêmes conditions qu'une hospitalisation classique, et peuvent s'avérer moins coûteux.

CONTACTS PRESSE :

Centre Gériatrique Départemental : Mylène GRIMALDI - 04 91 12 74 00 - Email : mgrimaldi@cgd13.fr

Hôpital Saint Joseph : Karine YESSAD - 04 91 80 68 68 - Email : kyessad@hopital-saint-joseph.fr

Soins Assistance : Emmanuelle BEDOS - 04 96 20 66 68 - Email : communication@soins-assistance.org

HAD - LE COLLECTIF

Soins Assistance

SOINS ASSISTANCE, association régie par la Loi du 1er Juillet 1901. SOINS ASSISTANCE, s'est spécialisée au cours de ces 20 dernières années dans la coordination du maintien à domicile.

Répondant à un véritable besoin, son action s'inscrit dans l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées, malades, ou handicapées tant dans le secteur médical (SSIAD-HAD) que social (Aides ménagères, gardes malades, prise en charge personnes handicapées). Cette pluralité permet d'être accompagné plus précisément, et de pouvoir, si besoin est, être orienter, en cours de prise en charge, vers l'un ou l'autre des services.

SOINS ASSISTANCE a une capacité d'accueil de 60 lits sur Marseille et de 40 lits également sur Martigues et l'étang de Berre.

Le département Sanitaire (HAD) :

Président de l'Association : Jean Peretti - j.peretti@soins-assistance.org

Directrice adjointe : Fabienne REMANT-DOLE - f.remant-dole@soins-assistance.org

Médecin Coordonnateur : Dr Pascale CHABERT-ALCARAZ - p.chabert-alcaraz@soins-assistance.org

Cadre de santé : Mme Caroline POULAIN - c.poulain@soins-assistance.org

Tél : 04 96 20 66 88 - Fax : 04 96 20 66 67

Centre gérontologique Départemental, c'est...

Un Service d'Hospitalisation A domicile polyvalente à orientation gériatrique d'une capacité de 15 places ouvert depuis 1994. Contact secrétariat : 04 91 12 75 63 - standard : 04 91 12 74 00

- Médecin coordonnateur : Lounes ADJEMOUT
- Cadre de santé : Marie-Claire FERY
- Assistante Sociale : Vanessa TOMASINI
- Secrétaire : Monique FERRERES

HAD Saint Joseph, c'est...

Un service d'Hospitalisation A Domicile d'une capacité de 30 places qui a « ouvert ses portes » le 1^{er} juillet dernier.

Une équipe fixe pluri-disciplinaire dédiée au service du médecin prescripteur et de son patient :

- Un Responsable HAD : Rémi PASCAL
- Un médecin coordonnateur : Luc VERHOEVEN
- Un Cadre de Santé : Véronique ROUSSET ROUVIERE
- Une équipe d'IDE : Elodie RIPOLL et Sabine DAUMAS
- Une Assistante Sociale : Florence HEURTAULT
- Une Secrétaire : Dominique GIRAUDET

CONTACTS PRESSE :

Centre Gérontologique Départemental : Mylène GRIMALDI - 04 91 12 74 00 - Email : mgrimaldi@cgd13.fr

Hôpital Saint Joseph : Karine YESSAD - 04 91 80 68 68 - Email : kyessad@hopital-saint-joseph.fr

Soins Assistance : Emmanuelle BEDOS - 04 96 20 66 68 - Email : communication@soins-assistance.org

HAD - LA SITUATION

Aujourd'hui l'Hospitalisation à Domicile reste méconnue ou mal connue du grand public et des professionnels.

La définition de sa place et de ses missions dans le paysage sanitaire français n'est pas lisible pour l'utilisateur.

Entre les Soins Infirmiers à Domicile, les réseaux de santé, **elle doit s'affirmer comme une alternative économique aux soins de suite et de réadaptation, une ouverture de l'hôpital sur la ville et un espace de soins dans un cadre familial et familial.**

L'HAD polyvalente lorsqu'elle s'adresse aux personnes âgées permet de garder le malade dans son environnement habituel, préservant ainsi son identité, son intimité et ses repères spatio-temporels. Il reste dans son environnement familial et il est suivi par le médecin qui le connaît. La fonction thérapeutique du lieu de vie joue un rôle déterminant.

Les patients pris en charge en HAD sont unanimes sur la qualité de la prise en charge. D'après une étude du CREDES (Centre de Recherche d'Etudes et de Documentation en Economie de la Santé), **90% des patients qui ont choisi ce mode de prise en charge en sont satisfaits.**

Après un tel plébiscite, il apparaît très dommage de ne pas faire davantage connaître ce mode de prise en charge de qualité.

7 établissements des Bouches-du-Rhône s'unissent donc pour mettre sous les feux de la rampe un service dont les lettres de noblesse si elles ne sont pas connues sont déjà démontrées.

Le collectif a choisi de rythmer cette communication en deux temps : 4 soirées-conférences, réunissant tant les médias régionaux et la presse spécialisée que les prescripteurs potentiels de l'HAD et professionnels de la Santé, sont organisées :

- La première, le 26 février prochain, en présence d'Elisabeth HUBERT, à l'Hôpital Saint Joseph
- Les suivantes, dans les prochains mois, pour les secteurs de Martigues, Aix-en-Provence et Aubagne.

CONTACTS PRESSE :

Centre Gériatrique Départemental : Mylène GRIMALDI - 04 91 12 74 00 - Email : mgrimaldi@cgd13.fr

Hôpital Saint Joseph : Karine YESSAD - 04 91 80 68 68 - Email : kyessad@hopital-saint-joseph.fr

Soins Assistance : Emmanuelle BEDOS - 04 96 20 66 68 - Email : communication@soins-assistance.org

HAD - L'EVOLUTION HISTORIQUE

1790

La ROCHEFOUCAULT- LIANCOURT a posé le concept de retour à domicile des mendiants et indigents qui étaient placés dans les hôpitaux généraux alors qu'il était président du Comité de Mendicité de l'Assemblée Constituante.

1945

Le Professeur BLUESTONE crée la première forme d'hospitalisation à domicile. Ce sont les premières expériences américaines Home Care. Elles sont fondées sur l'association des ressources de la médecine moderne et des contributions affectives, sociales et matérielles que la famille, le domicile et les soignants apportent aux thérapeutiques prescrites aux patients. Il s'agit bien de privilégier le maintien à domicile du malade, tout en lui assurant la même qualité de soins qu'en hospitalisation traditionnelle.

1951

1ère expérience française à Tenon par le Pr SIGUIER

1957

1ère structure d'HAD publique AP- HP. L'HAD s'est imposée, d'une part en raison de l'évolution des pratiques médicales qui requièrent de moins en moins le recours à l'hospitalisation complète, et d'autre part en raison de la mutation des besoins des malades qui souhaitent être soignés dans leur environnement familial.

1958

Création de «Santé Service » à Puteaux sur l'initiative du Professeur DENOIX, directeur de l'hôpital Gustave Roussy de Villejuif. Dans un premier temps, cette structure est destinée aux malades cancéreux.

1960

Première convention de l'AP HP avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.).

1965 à 1996

Création des services HAD de pédiatrie, kinésithérapie, obstétrique, ergothérapie, diététique, nutrition parentérale. En 1996, le service de nuit était créé. Dans le même temps, était mis en place le service de coordination pour les infirmiers, puis le service médical de coordination. 1994 voyait la mise en place de la fonction de psychologue clinicien dans le cadre de l'HAD . Parallèlement, quelques secteurs de psychiatrie mettent en place l'Hospitalisation à domicile pour les patients qu'ils suivent, à partir de 1970.

1992

1er décret 02 octobre "Les structures dites d'hospitalisation à domicile permettent d'assurer au domicile du malade, pour une période limitée mais révisable en fonction de l'évolution de son état de santé, des soins médicaux et paramédicaux continus et nécessairement coordonnés".

CONTACTS PRESSE :

Centre Gériatrique Départemental : Mylène GRIMALDI - 04 91 12 74 00 - Email : mgrimaldi@cgd13.fr

Hôpital Saint Joseph : Karine YESSAD - 04 91 80 68 68 - Email : kyessad@hopital-saint-joseph.fr

Soins Assistance : Emmanuelle BEDOS - 04 96 20 66 68 - Email : communication@soins-assistance.org

1998

3000 places autorisées

2000

La circulaire du 30 mai 2000 définit son champ d'intervention : sur la base d'un projet thérapeutique clinique et psychosocial 82 services d'HAD en France

2002

Circulaire relative à l'organisation des soins palliatifs et de l'accompagnement

2003

Suppression du taux de change : instauration de la T2A (tarification à l'activité)

2004

Circulaire sur la périnatalité, la pédiatrie et la psychiatrie

2005

financement 100% T2A

177 services d'HAD en France / 6 400 places en HAD avec un objectif de 8000 places

2007

7845 places

La circulaire du 5 octobre permet la mise en œuvre de la prise en charge de patients hébergés en EHPA par l'HAD

2010

Prévisions : 15 000 places

CONTACTS PRESSE :

Centre Gériatologique Départemental : Mylène GRIMALDI - 04 91 12 74 00 - Email : mgrimaldi@cgd13.fr

Hôpital Saint Joseph : Karine YESSAD - 04 91 80 68 68 - Email : kyessad@hopital-saint-joseph.fr

Soins Assistance : Emmanuelle BEDOS - 04 96 20 66 68 - Email : communication@soins-assistance.org